



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

## AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Le public est informé qu'une consultation du public sera ouverte **du 16 février 2015 au 16 mars 2015** en mairie de Monceaux sur Dordogne sur la demande formulée par Monsieur et madame les gérants de l'EARL du CHASSANG en vue d'obtenir une autorisation pour le réaménagement de l'atelier porcin avec augmentation de l'effectif, situé « Le Chassang », à Monceaux Sur Dordogne.

Ce projet relève de la rubrique 2102- 2a de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Pendant toute la durée de la consultation du public, chacun pourra prendre connaissance du dossier déposé en mairie de Monceaux sur Dordogne et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet, aux jours et heures suivantes :

- du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures 30,
- le samedi de 8 heures à 12 heures.

Les observations pourront également être adressées au préfet par courrier (Bureau de l'urbanisme et du Cadre de Vie - 1, rue souham BP 250 19012 Tulle Cedex) avant la fin du délai de la consultation du public.

A l'issue de la procédure réglementaire, le préfet de la Corrèze statuera par arrêté préfectoral. La décision susceptible d'intervenir est un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L 512-7 du code de l'environnement ou un arrêté de refus.

Au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, la demande de l'exploitant, l'avis au public ainsi que l'arrêté préfectoral statuant sur la demande seront publiés sur le site Internet de la préfecture à l'adresse suivante : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis>

Pour le Préfet de la Corrèze  
Et par délégation  
Le Chef de Bureau

  
Armelle LE BRUN